



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapport de présentation

Le compte administratif se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année.

A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (maire).

Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par :

- Les charges à caractère général qui sont liées aux achats et fournitures des services (cptes 60), aux prestations de services extérieurs (cptes 61 et 62) et aux impôts et taxes dues par la commune (cptes 63).
- Les charges du personnel
- Les autres charges de la gestion courante qui comprennent notamment les indemnités des élus, les subventions aux associations, participations
- Les charges financières correspondant aux intérêts des emprunts souscrits
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- Le virement à la section d'investissement et des écritures d'ordre

Chapitres	Année 2022	
	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	432 721,59	414 814,21
012 - Charges de personnel et frais assimilés	741 000,00	737 896,62
014 - Atténuations de produits: FNGIR	4 200,00	3 997,00
65 - Autres charges de gestion courante	141 707,67	123 756,03
66 - Charges financières	9 410,00	8 699,47
67 - Charges exceptionnelles	74 663,82	74 663,82
68- Dotations provisions semi-budgétaires	30,00	30,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00	0,00
Total dépenses réelles	1 413 733,08	1 363 857,15
023 - Virement à la sect. d'investissement	440 000,20	0,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	4 464,29	4 464,29
Total dépenses d'ordre	444 464,49	4 464,29
Total dépenses de fonctionnement	1 858 197,57	1 368 321,44

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées notamment par:

- Les impôts ou la fiscalité
- La dotation globale de fonctionnement DGF
- Les autres dotations et subventions
- Le remboursement sur personnel

- Les tarifs publics
- Les autres impôts et taxes
- L'excédent reporté
- Des écritures d'ordre

Chapitres	Année 2022	
	Budget	Réalisé
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	150 150,00	180 649,09
73 - Impôts et taxes	954 617,00	1 015 974,52
74 - Dotations et participations	245 101,00	290 095,64
75 - Autres produits de gestion courante	5 010,00	10 369,08
76 - Produits financiers	2,13	2,13
77 - Produits exceptionnels	0,00	1 959,20
013 - Atténuations de charges	5 000,00	20 837,23
Total recettes réelles	1 359 880,13	1 519 886,89
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
Total recettes d'ordre	0,00	0,00
TOTAL DE L'ANNEE	1 359 880,13	1 519 886,89
002 - Excédent de fonctionnement reporté	498 317,44	498 317,44
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT avec le 002	1 858 197,57	2 018 204,33

Les taxes principales (rôles généraux) 2022 :

Le produit fiscal des taxes directes locales constitue un revenu de fiscalité important pour doter le budget de crédits nécessaires au financement des investissements en cours ou en projet.

	Bases d'imposition notifiées 2022 (€)	Taux 2022	Produit correspondant (€)	Lissage (€)
Habitation	41 958	16.13	6 768	
Foncier Bâti	1 297 684	35.76	464 224	-172
		Effet du coefficient correcteur	167 586	
Foncier Non Bâti	39 704	53.83	21 373	
Total des 3 taxes			659 951	

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement par :

- Les dépenses liées à tous les aménagements : voirie, espaces verts, chemins
- Les dépenses liées à des opérations d'équipement : mobilier, informatique
- Les dépenses liées aux travaux sur les bâtiments communaux
- Les études, achats de terrains...
- Les charges financières correspondant au capital des emprunts souscrits

Chapitres / Articles	Année 2022		
	Budget	Réalisé	RAR
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés	28 079,20	28 079,20	
23- Immobilisations en cours	13 564,29	7 506,02	
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
Total dépenses réelles hors opérations	41 643,49	35 585,22	0,00

(RAR = restes à réaliser -> voir définition en fin de document)

Opérations d'équipements 2022	Budget	Réalisé	RAR
10001- ESPACES VERTS	70 577,60	9 110,15	
10002- RESERVES FONCIERES	45 000,00	1 727,20	3 240,00
10004- MATERIEL OUTILLAGE	49 249,20	19 400,38	7 094,00
10005- ECOLE	1 009 237,61	880 312,28	124 732,00
10006- SALLE POLYVALENTE	12 000,00	7 527,30	
10007- CHAI GALLAIS	35 000,00	0,00	
10008- EGLISE	109 597,00	90 012,33	
10009- SALLE OMNISPORTS	477 000,00	110 340,65	131 974,00
10010- MOBILIER URBAIN	16 525,00	0,00	
10018- RESTAURANT SCOLAIRE	65 618,00	0,00	569,00
10021- SITE DE LA RIVE	323 589,52	700,00	
10023- CIMETIERE	36 742,00	0,00	6 481,00
10029- MAIRIE DU HAUT MOULIN	31 022,20	30 288,54	949,00
10036- CENTRE TECHNIQUE	5 000,00	0,00	
10037- AMENAGT VOIRIE	21 850,00	5 841,18	2 702,00
10038- BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	6 974,00	0,00	
10040- ENFANCE GARDERIE - ALSH	16 200,00	827,55	
10041- ASSOCIATIONS	27 600,00	0,00	
10043- RESIDENCE DES AINES	0,00	0,00	
Total dépenses opérations d'invest.	2 358 782,13	1 156 087,56	277 741,00
041- Opérations patrimoniales	1 968,35	1 968,35	
Total dépenses d'ordre	1 968,35	1 968,35	0,00
Total dépenses d'investissement	2 402 393,97	1 193 641,13	277 741,00

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées principalement par :

- Les subventions d'équipement (Département, Région, Etat, CAF...)
- Les cessions de terrains ou autres biens
- Le FCTVA (année N-1)
- L'excédent de fonctionnement capitalisé qui correspond à la part de l'excédent de fonctionnement de l'année n-1 que la commune souhaite intégrer dans la section d'investissement. Cette part ne peut pas rebasculer en section de fonctionnement en cours d'exécution du budget. On parle plus communément d'affectation du résultat.

Chapitres / Articles	Année 2022		
	Budget	Réalisé	RAR
10 - Dotations, fonds divers et reserves	593 285,57	591 515,21	
13 - Subventions d'investissement reçues	1 230 250,00	27 356,05	1 000 100,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	
27- Autres immobilisations financières	34 576,75	34 576,75	
024- Produits de cessions	50 000,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement	1 908 112,32	653 448,01	1 000 100,00
021 -Virement de la section de fonctionnement	440 000,20	0,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 464,29	4 464,29	
041 - Opérations patrimoniales	1 968,35	1 968,35	
Total des recettes d'ordre	446 432,84	6 432,64	0,00
Total recettes d'investissement	2 354 545,16	659 880,65	1 000 100,00
001 - Excédent antérieur reporté	47 848,81	47 848,81	
Total recettes d'investissement + excédent	2 402 393,97	707 729,46	1 000 100,00

Emprunts bancaires commune :

La commune rembourse deux emprunts : L'un contracté en 2007 concernant la construction de la mairie, et l'autre contracté en 2021 concernant l'extension et la restructuration de l'école.

Capital restant dû au 31 décembre 2022 : 551 504,29€

Encours de dette envers Nantes Métropole :

Objet : Dispositif « programme d'action foncière » - Parcelles AA n°s96 et 97

Année de souscription : 2019

Montant de la dette : 234 393,01€

A rembourser au plus tard à l'expiration du délai de mise en réserve foncière, soit 10 ans.

Ce dispositif a pour objet de constituer des réserves foncières pour le compte des communes en vue d'opérations nouvelles habitat.

RESULTATS BUDGETAIRES 2022 :

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de l'exercice 2022 :

Fonctionnement

Recettes 2022 – Titres émis(A)	1 519 886,89€
Dépenses 2022 – Mandats émis (B)	1 368 321,44€
Résultat de l'exercice 2022 – excédent de fonctionnement (A-B)	+151 565,45€
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2021	+498 317,44€
Résultat cumulé – fin d'exercice 2022	+649 882,89€

Investissement

Recettes 2022 – Titres émis (A)	659 880,65€
Dépenses 2022 – Mandats émis (B)	1 193 641,13€
Résultat de l'exercice 2022 – Déficit d'investissement (A-B)	-533 760,48€
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2021	+47 848,81€
Résultat cumulé – fin d'exercice 2022	-485 911,67€

Restes à réaliser (RAR)

Investissement :

Dépenses : 277 741€

Recettes : 1 000 100€

BUDGET ANNEXE

Le budget du site de la Cure

Ce budget a pour objet l'aménagement et la redynamisation du centre bourg par la construction de :

- deux commerces : un salon de coiffure et une boulangerie, loués
- un cabinet de kinésithérapie, loué
- trois logements, vendus

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de l'exercice 2022 :

Fonctionnement

Recettes 2022 – Titres émis (A)	82 593,94€
Dépenses 2022 – Mandats émis (B)	13 562,66€
Résultat de l'exercice 2022 – excédent de fonctionnement (A-B)	+69 031,28€
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2021	+9 313,74€
Résultat cumulé – fin d'exercice 2022	+78 345,02€

Investissement

Recettes 2022 – Titres émis (A)	64 793,50€
Dépenses 2022 – Mandats émis (B)	63 531,52€
Résultat de l'exercice 2022 – Excédent d'investissement (A-B)	+1 261,98€
Résultat antérieur reporté – clôture fin 2021	-480 188,17€
Résultat cumulé – fin d'exercice 2022	-478 926,19€

Restes à réaliser (RAR)

Investissement :

Dépenses : 4 754,60€

Recettes : 465 175€

Emprunt bancaire - Budget annexe de la Cure :

La commune rembourse un emprunt contracté fin 2018 et versé en 2019 d'un montant de 600 000€ et se terminant en 2044.

Capital restant dû au 31.12.2022 : 525 817,45€

Le Maire,

Patrick GROLIER

Définition restes à réaliser (RAR) :

Les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit.